

:

Comprendre l'épargne salariale solidaire

15 décembre 2018



Comme son nom l'indique, l'épargne salariale solidaire permet à l'employé de financer des projets écologiques, de contribuer au maintien dans l'emploi de personnes en difficultés ou encore de favoriser l'accès au logement pour les

plus démunis.



Article suivant →

Qu'est-ce qu'une épargne salariale solidaire ?

Comme déjà précisé, l'épargne salariale solidaire permet au salarié d'investir dans un fonds pour contribuer à la création d'emplois, de la construction de logements sociaux ou encore du développement de projets de solidarité et de protection de l'environnement, tout en fructifiant l'épargne d'entreprise.

Une fiscalité avantageuse

L'épargne salariale solidaire permet aux salariés de bénéficier de l'exonération d'impôt sur le revenu.

Pour un Plan d'Épargne Entreprise (PEE), l'épargne doit être bloquée au moins 5 ans, et jusqu'à la retraite pour le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Solidaire (FCPES). Pour les deux épargnes, il existe plusieurs cas de débloquages anticipés : le mariage, la cessation du contrat de travail du bénéficiaire, etc.

À noter que l'offre de fonds solidaires s'est enrichie dernièrement :

- les fonds actions ;
- les fonds obligatoires ;
- les fonds diversifiés ;

Investir pour soutenir

l'économie solidaire

Investir pour changer les choses !

Investir dans une épargne salariale solidaire permet aux salariés de contribuer au développement d'une agriculture saine et responsable. Certaines associations bénéficient de l'épargne salariale solidaire pour acquérir des terres agricoles pour aider les jeunes agriculteurs à démarrer ou développer leur activité.

En investissant dans une épargne salariale solidaire, le salarié contribue également à une meilleure intégration des personnes handicapées. À titre d'exemple, l'entreprise Websourd propose des outils de traduction en langue des signes pour les personnes sourdes et développe des systèmes permettant aux sourds de téléphoner, de communiquer ou d'accéder à l'actualité d'un site web. C'est grâce à l'épargne salariale solidaire que ladite société arrive à financer le projet.

L'épargne salariale solidaire permet aux salariés de fructifier l'épargne d'entreprise, tout en participant à des projets solidaires. C'est un placement qui offre autant de sécurité que l'épargne salariale classique et une performance

très régulière. À noter que les chiffres récemment publiés indiquent qu'il existe 500 000 salariés ayant déjà opté pour un fonds solidaire.

Article suivant →
Investir pour soutenir
l'économie solidaire

Article précédent ←
Le crowdfunding : ce qu'il
faut savoir